

Le CIVAM FERTIL recherche
pour les Parcelles Solidaires situées à PAU

un(e) technicien(ne) maraicher(ère) bio – animateur(trice) de culture collective

qui doit avoir :

une pratique confirmée du maraîchage bio afin de :

- programmer l'ensemble des activités
 - prévoir le calendrier de cultures (amendements, assolement,...)
 - assurer les divers approvisionnements (semences, engrais, plants,...)
 - organiser les semis, la préparation des parcelles, les plantations ...
 - organiser le suivi des cultures et le prévisionnel de récolte
 - entretenir l'outil de production (serres, irrigation, travaux du sol)
- guider les travaux à effectuer
- coordonner les intervenants ponctuels
- faire face aux différents aléas.
- Habilitation conduite tracteur.

des capacités en animation pour

- faire fonctionner l'activité collective,
- accompagner les adhérents sur le terrain,

- donner les directives pour le travail y compris en son absence,
- favoriser l'autonomisation des adhérents.

des capacités de travail en réseau.

Travail en coordination avec le Conseil d'Administration.

Poste à temps partiel (0,3 ETP pouvant évoluer vers un 0,5). Le planning de travail sera défini en lien avec le Conseil d'Administration.

Convention collective des CIVAM (Animateur conseiller technique)

Poste à pourvoir au 01/05/2021

CV et lettre de motivation à transmettre à civamfertil@orange.fr avant le 12/03/2021 à l'attention de Clémentine van Gaver (Présidente).

Lien : parcellessolidaires.fr

Fonctionnement des Parcelles Solidaires :

Sur un terrain mis à disposition par la Ville, 1000m² d'abris, 400 m² supplémentaires depuis le printemps 2020, 8 îlots de 600m² en plein champ.

Les parcelles solidaires produisent leurs plants. Une serre non chauffée, partagée avec d'autres associations, est consacrée à cet effet.

Un verger est également confié aux Parcelles Solidaires.

Les Parcelles Solidaires, association loi 1901 créée en 2010, comptent environ 80 adhérents.

Elles proposent un support collectif de production de légumes en Agriculture Biologique. Les adhérents viennent, selon leurs disponibilités et sur des plages horaires fixes participer aux travaux de maraîchage, production de plants et arboriculture.

L'organisation mise en place permet de faire participer un large public à des activités de maraîchage, avec un partage de la récolte. Ce « panier » entre de façon significative dans l'alimentation quotidienne des participants. L'association distribue ainsi 30 à 50 paniers par semaine, selon le nombre de participants aux activités, d'une valeur dépendant de la saison et des récoltes réalisées.

Les Parcelles solidaires sont une opportunité de rencontres entre personnes d'horizons très divers, situations d'échanges très appréciées par les adhérents.

L'activité est également organisée comme un espace d'accueil et de visite (scolaires, éducation à l'environnement).

Des personnes morales adhèrent également à l'association et orientent sur l'activité leur public spécifique (personnes en difficulté d'insertion, personnes handicapées, solliciteurs d'asile ...)

Les Parcelles solidaires font évoluer leurs pratiques de culture et cherchent à développer la production : utilisation moindre du tracteur, densification des cultures et gestion de l'herbe, plantation d'arbres pour une pratique maraîchère en agroforesterie sont en cours d'expérimentation ou en projet.